

Sur les chantiers, certains ouvriers étrangers sont payés 610 euros



Photo d'illustration (Thierry NICOLAS) / La Montagne - Tous droits réservés - NICOLAS Thierry

Plus 60 % en un an. L'afflux de travailleurs étrangers, parfois très mal payés, inquiète les acteurs du bâtiment en Auvergne.

« Derrière la belle vitrine, tout n'est pas joli ». Le tract diffusé, il y a moins d'un mois, lors de l'ouverture au public du chantier

du Carré Jaude, a fait grand bruit. À ce bout de papier, était adossé un extrait du contrat d'un employé d'une société portugaise. Même sans comprendre la langue, le salaire mensuel interpelle : 610 € !

« On en arrive à des pratiques négrières, s'emporte Laurent Dias, de la CGT Construction. Et nous qui pensions que la directive Bolkestein n'était pas passée ». En 2005, cette directive européenne, qui devait permettre aux salariés de travailler dans les pays de l'UE aux conditions de leur pays d'origine, avait servi de support aux opposants au traité européen, qui avaient obtenu son retrait.

C'était l'époque du fameux « plombier polonais ». Aujourd'hui, cette profession et cette nationalité ne sont plus les seules au centre du viseur. Poussés par la crise, les travailleurs étrangers « low cost » seraient 110.000 en France. Dans le Puy-de-Dôme, ils affluent également, même si le phénomène reste limité - moins de 0,1 % des heures globales travaillées sur le département. Mais, en 2012, ce sont plus de 60 % de travailleurs étrangers supplémentaires, qui sont arrivés, par rapport à l'année précédente. Certains à des conditions salariales, loin des seuils minimums.

« Sous-traitance en cascade »

La législation est pourtant claire (voir ci-dessous). Ces salariés doivent être payés au même niveau de salaire que les travailleurs français. Les ouvriers lésés œuvrent le plus souvent pour des entreprises sous-traitantes, à qui des sociétés françaises confient une partie de leur chantier. Le bâtiment est le secteur le plus touché. Suivent l'agriculture, la restauration et la maintenance industrielle.

Sur le Grand Carré Jaude, Eiffage a utilisé plusieurs sous-traitants étrangers. Mais celui pointé du doigt par la CGT était un prestataire français. Seulement, ce dernier a eu recours à une société

intérimaire, basée au Portugal, qui lui a fourni des travailleurs à bas coût. « Un échange de main-d'œuvre », que le directeur d'Eiffage Auvergne, Christophe Chevrier, juge « conforme à la législation ». « Les moyens que cette société emploie pour arriver à l'équilibre économique sont de son entière responsabilité », tranche le responsable, à qui la CGT avait signalé la situation.

« Si on laisse faire, ça deviendra

invivable »

Patricia Boillaud, directrice régionale adjointe au sein de la Direccte (*), appelle ce phénomène « la sous-traitance en cascade ». « Dans cette chaîne de relations, le prestataire doit être moins cher que la personne qui sous-traite. Il économise donc sur tout : la main-d'œuvre, les dispositifs de sécurité... »

Des sanctions, administratives et judiciaires, existent. Mais les cas de fraude dans le Puy-de-Dôme sont rares. Il y a deux ans, une entreprise toulousaine avait été sanctionnée, ainsi que ses deux sous-traitants, pour avoir employé une quinzaine de Roumains sans couverture sociale. Quinze jours plus tard, les ouvriers en question revenaient en tant que travailleurs anglais.

Malgré l'arsenal juridique mis en place, le phénomène des travailleurs « low cost » est difficile à contrecarrer. Et pour cause, en temps de crise, « tirer » sur les coûts de main-d'œuvre est tentant. L'ampleur du phénomène interroge. « On a appris que des cabinets étrangers privés proposaient des travailleurs à des prix défiants toutes concurrences, explique René Defroment (CGT construction). Avant il s'intéressait seulement aux grands groupes, maintenant, ce sont les PME. Ces cabinets exploitent la misère humaine ».

« De la concurrence déloyale ». La délégation départementale de la Fédération française du bâtiment (FFB) s'est d'ailleurs émue de cette situation, potentiellement fatale pour l'emploi local. « La main-d'œuvre, c'est 50 % du coût d'une opération, souligne Georges Faure, vice-président de la FFB 63. Alors si vous la divisez par deux... ». « Les entreprises n'ont plus de marge de trésorerie, insiste Jean Di Pasquale (FFB). Si on laisse faire, ça sera invivable ».

« On casse le tissu économique »

Dans un courrier, la FFB s'est ouvert de cette situation au député-maire de Coudes, Jean-Paul Bacquet. Au mois d'août, l'élu socialiste à l'Assemblée interrogeait sur ce sujet le ministre de l'Economie et des finances. Il juge aujourd'hui, la situation « absolument scandaleuse ». « Normalement, ces emplois-là ne sont pas délocalisables. Mais en vendant des heures de main-d'œuvre à des tarifs aussi bas, on casse le tissu économique. Alors qu'il faudrait au contraire le privilégier ». Le secteur puydômois du bâtiment représente 12.000 emplois. 12.000 emplois « non délocalisables », mais aujourd'hui menacés.

Sébastien Dubois

(*) Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

PUY-DE-DOME

AUVERGNE

France / Monde

Ambert 21/11/2012 - 10:01 Un repas pour

favoriser le maintien à domicile des personnes

âgées ou malades

Clermont-Ferrand 21/11/2012 - 09:45 30 ans de

jumelage entre Clermont et Regensburg

Clermont-Ferrand 21/11/2012 - 09:44

L'association Soleil pour la Vie ne brillera plus

Recevoir les alertes infos

3/7

gratuit, à la tour de l'Horloge
Ambert 21/11/2012 - 10:21 Le Pays d'Ambert rêve
du Tour de France
Saint-Éloy-les-Mines 21/11/2012 - 10:17
Rendez-vous le 2 décembre pour le dernier
Dimanche du Piéton de l'année

Châtelguyon 21/11/2012 - 10:06 La Mouniaude
Recevoir les alertes infos
1/7
Football 21/11/2012 - 10:45 Chelsea: l'entraîneur
Roberto Di Matteo limogé
Eco-Finances 21/11/2012 - 10:42 Dexia: une
dissolution "aurait des conséquences systémiques
très graves"
People 21/11/2012 - 10:39 Beckham a "encore
beaucoup à donner", mais reste flou sur son futur

Recevoir les alertes infos
1/7



© Groupe Centre France - Tous droits réservés - Mentions Légales